Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20261012-D2026_10_12_16-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procuration : 4
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 05/10/2026
Affichage en date du : 05/10/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le douze octobre, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Christophe ENAULT qui a donné procuration à M. Arnaud RECHER, Mme Julia JORDAN à Mme Estelle DERRIEN, M. Thierry RATEAU à M. Sylvain ROUDAUT, et M. Emmanuel SAVALLI à M. Franck NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Grégoire ARMAND

N° **2026-10-12-16**

Objet : **Evolution du tarif de la billetterie des Tréteaux Chantants**

Rapporteur : Cathy LE GALL-MÉAR

Vu les articles L2541-12 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D2021-09-27-22 relative à l'achat de billets pour le concours des Tréteaux Chantants,

Vu l'avis favorable de la commission « Dynamisme et attractivité de la vie locale » en date du 30 septembre 2026,

Madame Cathy LE GALL-MÉAR, Adjointe au Maire en charge de la vie sociale, de la santé et de la solidarité, rappelle à l'assemblée que les Tréteaux Chantants constituent un temps fort de la vie culturelle du Pays de Brest.

Cette manifestation se déroule en deux temps :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20261012-D2026_10_12_16-DE

- un concours de chant organisé dans plusieurs communes du Pays de Brest, dont Plouzané, pouvant accueillir jusqu'à 12 candidats âgés de 50 ans et plus. La sélection plouzanéenne se déroule au mois de novembre ;
- une finale organisée à l'Aréna, réunissant les vainqueurs des concours organisés par les collectivités participantes, en présence d'un artiste de notoriété nationale.

Madame Cathy LE GALL-MÉAR propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du tarif des billets pour la finale des Tréteaux Chantants.

Conformément à la délibération D2021-09-27-22, les billets de la finale sont achetés auprès de Brest au tarif de 12 € l'unité. La commune acquiert ainsi chaque année entre 150 et 200 billets pour la finale des Tréteaux Chantants, qui sont ensuite proposés à la vente aux Plouzanéens au tarif de 5 € l'unité.

Depuis l'an passé, les collectivités de Brest métropole ont fait évoluer le tarif de revente des billets, en le portant de 5 € à 6 €. À ce jour, la Ville de Brest propose quant à elle gratuitement les billets de la finale à ses habitants.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer à 6 € le tarif de revente des billets pour la finale des Tréteaux Chantants, en remplacement du tarif actuel de 5 €.

Cette évolution vise à aligner le tarif appliqué à Plouzané sur celui pratiqué par les autres communes de la métropole, dans un contexte où ce tarif n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis plus de dix ans. Bien que la commune contribue activement à cet événement depuis plus de trois décennies, le tarif de revente des billets est en effet resté inchangé depuis plus de dix ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (27 voix pour soit le groupe « Plouzané Passionnément » et 6 contre soit le groupe « La Gauche Unie pour Plouzané ») :

➢ ***APPROUVE*** le nouveau tarif de revente pour les billets de la finale des Tréteaux Chantants,

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Grégoire ARMAND

MAIRIE DE PLOUZANÉ 29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 13 octobre 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT